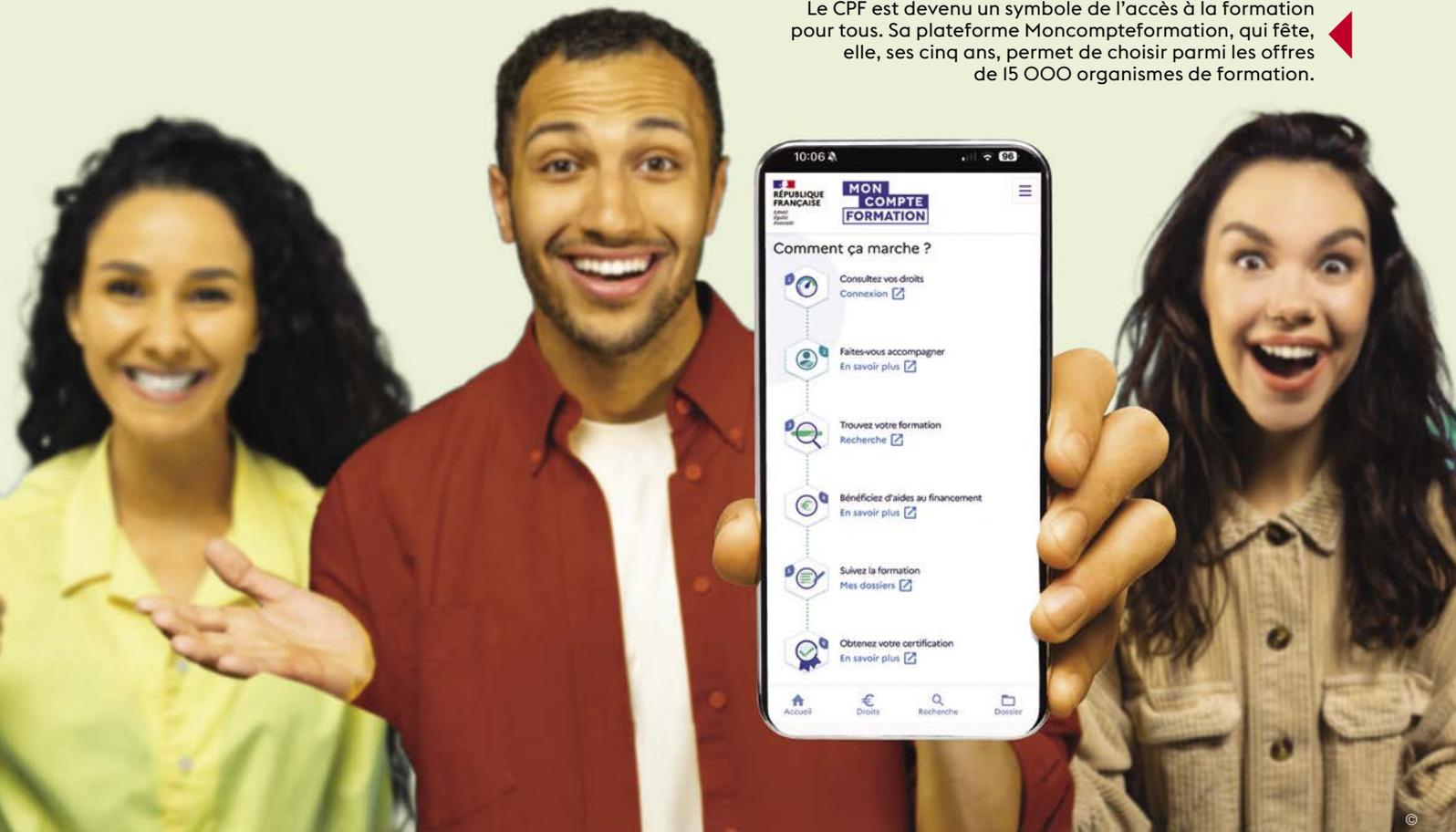


Le CPF est devenu un symbole de l'accès à la formation pour tous. Sa plateforme Moncompteformation, qui fête, elle, ses cinq ans, permet de choisir parmi les offres de 15 000 organismes de formation.



Les 10 ans du compte personnel de formation

APRÈS AVOIR RÉDUIT LES INÉGALITÉS, LE CPF S'INTERROGE SUR SON AVENIR

Il devait favoriser l'accès à des formations individuelles. Pari gagné. Il devait encore réduire les inégalités. Bilan mitigé. Enfin, puisqu'il est monétisé et désintermédié, chacun devait pouvoir se servir dans un immense catalogue, un peu trop, aux yeux de certains, comme on choisit un paquet de yaourts au supermarché. Sur ce point, la prise de conscience est en bonne voie, et les mesures de contrôle des effets du tout-marché de plus en plus actives. Alors qu'il souffle sa 10^e bougie, le compte personnel de formation apparaît comme un outil appréciable. Mais qui doit être mieux soutenu par des conseillers en évolution professionnelle et davantage abondé par branches et entreprises pour permettre la réalisation de véritables parcours professionnels.



LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS : ENCORE UN LONG CHEMIN À PARCOURIR

On compte davantage de personnes formées, en poste ou même en recherche d'emploi qu'avant sa naissance. Le compte personnel de formation a relevé une part du défi. Mais reste à savoir si les enseignements choisis ont permis ou non une réelle évolution professionnelle. Et si la démocratisation de l'accès aux compétences restera effective dans les années qui viennent.

Sophie Massieu



Vaincre les déterminismes. Voilà l'objectif assigné à la formation individuelle par Astrid Panosyan-Bouvet, alors ministre du Travail dans le gouvernement Barnier, lors d'un colloque organisé au ministère

le 21 novembre 2024, à l'occasion des dix ans du CPF. Et les chiffres rappelés lors de cette même conférence appuyaient ses propos. Huit millions de dossiers de formation ont été acceptés depuis le 21 novembre 2019, jour de l'ouverture de la plateforme Moncompteformation, pour un total de 12 milliards d'euros de crédits engagés. 200 000 formations, 3 500 certifications, sont accessibles sur la plateforme.



L'engagement personnel s'avère plus fort

Ouvriers et employés, principaux bénéficiaires

Mieux : les personnes moins qualifiées en sont les premières bénéficiaires. Plus de huit personnes sur dix (82 %) sont des non-cadres. Une personne sur cinq a plus de 50 ans. Et les femmes représentent la moitié des apprenants. Aux côtés des salariés, des demandeurs d'emploi ont aussi pu être formés en nombre. Ce d'autant plus que certaines régions ont très tôt abondé leur CPF. À l'image des Hauts-de-France, qui investissent jusqu'à 5 000 euros par demandeur d'emploi. Avec succès : *“L'engagement personnel s'avère plus fort que dans le cadre du suivi de formations collectives. Notamment parce que cela repose sur le volontariat, et parce que les bénéficiaires voient ce que cela coûte. Les retours à l'emploi sont ainsi meilleurs que sur d'autres programmes”*, se réjouit Thibaut Douay, directeur de la formation à la Région. Dès lors, à en



croire ces chiffres, le CPF a démocratisé l'accès à la formation. Mais au-delà de l'aspect quantitatif positif, certaines inégalités subsistent.

Manque de conseillers en évolution professionnelle

D'abord, celles entre les individus qui selon leurs connaissances, leurs compétences, se trouvent plus ou moins habiles pour choisir la formation adéquate pour réellement améliorer leur situation professionnelle. Or, de l'avis général, la désintermédiation du CPF a, sur ce point, causé quelques dégâts. D'autant qu'en regard, les conseillers en évolution professionnelle sont trop peu nombreux. Résultat : les organisations syndicales s'interrogent unanimement sur les effets réels de ces cursus sur les évolutions professionnelles. À l'instar



Thibaut Douay, directeur de la formation professionnelle à la Région Hauts-de-France.



3 QUESTIONS À

Muriel Pénicaud, ministre du Travail du premier gouvernement d'Emmanuel Macron, de 2017 à 2020

“Oui, l'accès à la formation a été démocratisé”

Vous avez porté la loi de 2018. Pensez-vous que le CPF a vraiment facilité l'accès de tous à la formation ?

En cinq ans, déjà 7 millions de personnes ont utilisé leur CPF. Plus de huit sur dix sont ouvriers ou employés. Certes, on peut déplorer quelques effets d'aubaine mais, oui, l'accès à la formation a été démocratisé. Ce qui est d'autant plus important que la formation est un levier de l'émancipation sociale. Les Français ont compris que les compétences sont une clé de leur avenir. Les branches et les entreprises l'intègrent, elles aussi, doucement. Si la loi était à refaire, je prévoirais d'empêcher la possibilité d'un reste à charge,

c'est une erreur forte, c'est injuste socialement. Or, dans notre ascenseur social bloqué, la qualification représente un des rares leviers.

Le tout marché a vu de nombreuses fraudes apparaître. Comment aurait-il fallu procéder pour éviter cela ?

Un énorme plan de contrôle était prévu dès le début. Mais la crise du Covid a conduit à reporter un certain nombre de travaux. Donc, oui, j'ai regretté que le contrôle de la qualité ou la certification Qualiopi n'aient pas été mis en place plus rapidement. On a aussi mis trop de temps à interdire le démarchage téléphonique.

Autre domaine qui progresse peu,

la co-construction entre employeurs et salariés. Que faire pour la favoriser ?

Là encore, nous avons imaginé ce cofinancement dès le départ. Mais il est vrai qu'aujourd'hui, peu d'entreprises s'en sont saisies. Seuls 5 % des parcours professionnels sont concernés. Les employeurs ont mis du temps à comprendre que cela pouvait représenter une des solutions à la pénurie de main-d'œuvre. Quelques problèmes techniques ont aussi compliqué la donne. Mais j'observe avec plaisir que certaines branches se saisissent désormais du sujet. Il conviendra aussi de développer des actions trans-branches, pour faciliter les reconversions.

Propos recueillis par Sophie Massieu



Échanges entre anciens ministres du Travail, à l'occasion des 10 ans du compte personnel de formation, le 21 novembre 2024.



Stéphane Heit, vice-président de la CPME, en charge de l'éducation et de la formation.

de Jean-François Foucard, secrétaire national emploi-formation à la CFE-CGC : *“Davantage de salariés vont en formation, oui. Mais sont-elles utiles ? Ont-elles un impact sur leur évolution professionnelle ? C'est moins évident.”* Prudent, Stéphane Heit, vice-président de la CPME en charge de l'éducation et de la formation, appuie : *“Il est urgent d'affiner le dispositif, pour que nous puissions réellement coconstruire les parcours et pour que tous en profitent.”*

La question des abondements

Même sentiment au Medef, dans la bouche d'Anna Notarianni, coprésidente de la commission éducation, formation, éducation, et administratrice de France compétences : *“Nous avons dû beaucoup militer pour que le CPF s'oriente sur la voie d'une possible co-construction des*



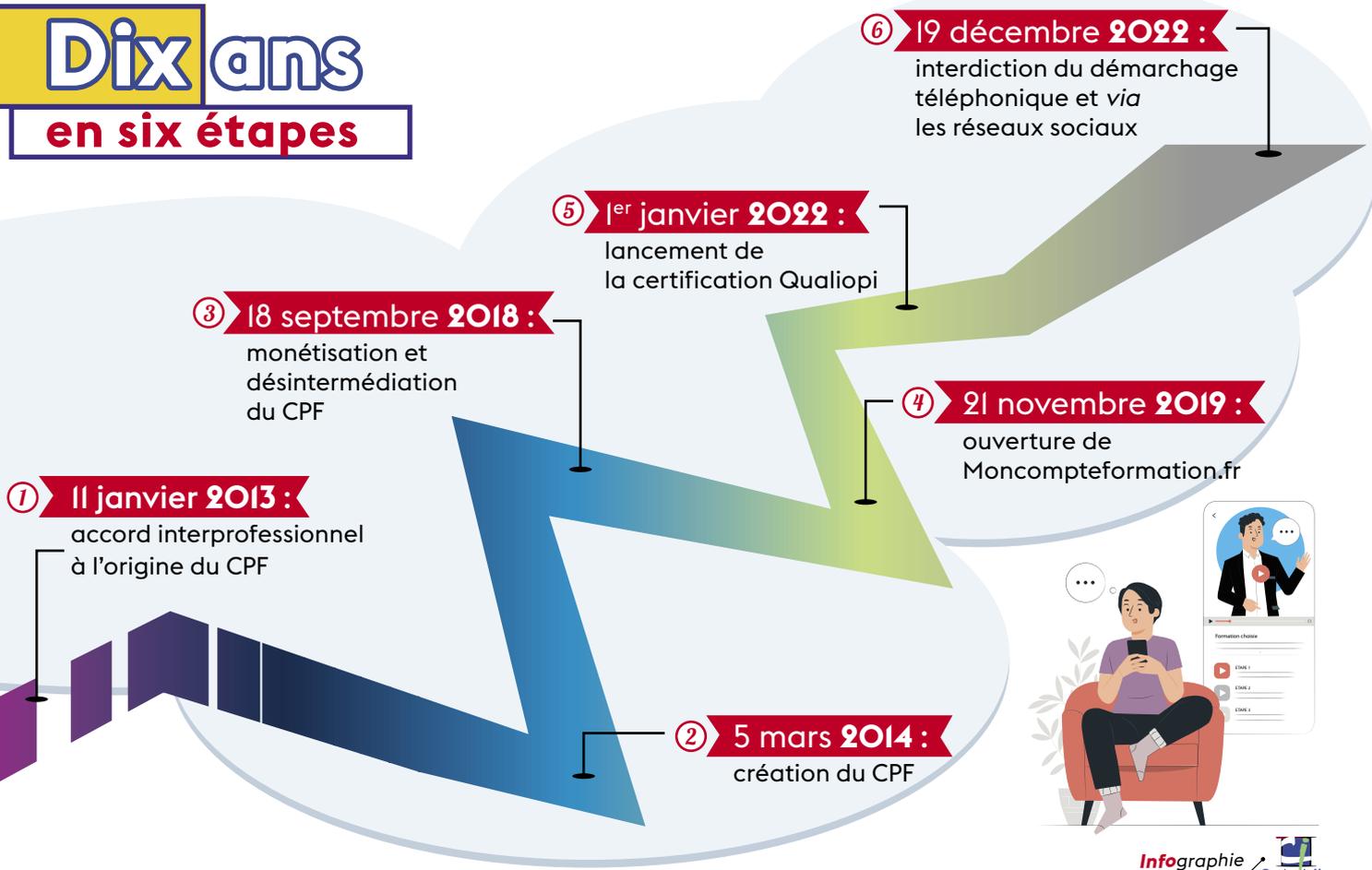
REPÈRES

LES PERSONNES HANDICAPÉES, À REBOURS DES TENDANCES GÉNÉRALES

Une infime proportion de bénéficiaires du CPF ont un handicap : 3,15 % en 2022, chiffrait la Caisse des dépôts. De plus, ce sont les plus qualifiées d'entre elles qui y recourent, contrairement au grand public. Les trois quarts (74,5 %) sont en effet de niveau IV, V ou VI. L'informatique, la transmission de données et le traitement de l'information arrivent en tête des cursus choisis, avec 22 % en 2021. La manutention, les transports et le magasinage occupent la 2^e marche du podium, avant les langues et civilisations étrangères ou régionales. Moins nombreuses, leurs formations sont en revanche plus coûteuses que celles du grand public : 1 533 euros en moyenne, contre 1 358 euros en 2021.

Dix ans

en six étapes



Infographie Centre Inffo

Yvan Ricordeau, secrétaire national CFDT, en charge de la formation professionnelle, de la politique internationale et européenne et de la politique organisationnelle interne.



●●● *parcours. Au début, les entreprises ont beaucoup manqué de visibilité.* Et bien peu abondé les CPF, environ 5 % des apprenants en ont bénéficié. Ce qui pourrait s'améliorer à ses yeux, depuis que le ticket modérateur récemment créé disparaît si l'entreprise abonde la formation. Certains Opco se saisissent aussi de cette possibilité d'abonder les CPF, comme Atlas qui vient de le lancer pour sa branche bureau d'études. Ou l'Opco Santé qui s'en est saisi parmi les premiers. Une façon, pour eux, de faire en sorte que les CPF s'inscrivent bien dans la construction de parcours professionnels.

Mais CGT et CFDT se rejoignent pour considérer que l'instauration d'un reste à charge entaille l'égalité d'accès aux formations. Surtout dans la mesure où son montant est fixe, alors que 100 euros pèse plus ou moins lourd dans le budget personnel des apprenants en fonction de leur niveau de salaire. *“Une régulation budgétaire à court terme a encore une fois pris le dessus”*, regrette Yvan Ricordeau, secrétaire national CFDT en charge de la formation professionnelle. Et même ceux qui considèrent qu'un reste à charge n'est pas un mal en soi, comme Isabelle Maimbourg, directrice générale de l'Opco Mobilités, considèrent que ce ticket modérateur pourrait être modulé.

La difficile équation financière

Reste que même sur le plan quantitatif, la démocratisation de l'accès à la formation se verra toujours limitée par l'équation financière, rappelée par Jean-François Foucard. Il indique que chaque année, 12 à 13 milliards d'euros de droits sont générés, plus de six fois plus que les sommes engagées dans le même temps pour financer des formations au titre du CPF. Avant d'observer : *“Mieux vaut que tout le monde ne choisisse pas de faire valoir ses droits la même année !”* ●

DU TOUT MARCHÉ À UNE CERTAINE RÉGULATION : REDONNER CONFIANCE

La boîte de Pandore. Voilà ce à quoi a ressemblé, les premiers temps, la manne financière du CPF. Un trésor dont nombre d'organismes de formation peu scrupuleux ont abusé. Les acteurs de l'écosystème de la formation ont intensifié la lutte contre les fraudes et abus. Une nécessité pour éviter le dévoiement du système.

Sophie Massieu



“ La formation n'est pas un objet de consommation ! Ce n'est pas un acte d'achat spontané. ” Voilà ce qu'affirmait Rachel Becuwe, adjointe au délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, lors

d'un colloque, le 21 novembre 2024, au ministère du Travail et de l'Emploi. Et pourtant, lors de son essor, après la loi sur la réforme de la formation professionnelle de 2018 et, plus encore, l'ouverture de la plateforme Moncompteformation en 2019, le compte personnel de formation a suscité de nombreuses fraudes. Ce qui n'a pas surpris Stéphane Heit, vice-président de la CPME, en charge de l'éducation et de la formation, qui rappelle l'opposition initiale de son organisation à la monétisation du CPF. Tout en admettant : “Maintenant qu'elle existe, nous reste à nous adapter.”

Déploiement de contrôles

Les bilans de compétences, la création et la reprise d'entreprises et certains titres professionnels sont, selon les relevés de la Caisse des dépôts, les secteurs qui ont suscité le plus de fraudes. Dès lors, ces deux dernières années surtout, plusieurs mesures ont été mises en place pour remédier au problème.

La plus connue tient sans doute à la loi du 19 décembre 2022, qui interdit les démarchages téléphoniques et sur les réseaux sociaux, au risque

de se voir infliger jusqu'à 75 000 euros d'amende. Cette même loi a réglementé le recours à des sous-traitants pour assurer tout ou partie des formations délivrées. Mesure moins célèbre mais qui a prouvé son efficacité, pour lutter contre les risques d'usurpation d'identité des apprenants et donc détenteurs d'argent sur un CPF, un lien a été établi avec France Connect, pour accéder à la plateforme, depuis novembre 2022.

Organismes de formation sous surveillance

Mais de nombreuses actions ont aussi été lancées pour mieux contrôler les organismes de formation, ce qui a entraîné des sanctions et des exclusions. Ainsi, explique Gwenola Martin-Gonzalez, directrice formation professionnelle et compétences de la Caisse des dépôts, de 25 000 accrochés à la plateforme à son lancement, le nombre d'organismes de formation accrédités est tombé à 14 000 aujourd'hui. Voilà pour le stock. Elle ajoute que seules 30 % des demandes d'enregistrement de ces organismes aboutit aujourd'hui, depuis que la procédure d'entrée a, elle aussi, été renforcée, et très formalisée.

Une fois admis, les organismes de formation se voient aussi de plus en plus contrôlés. Près de 200 (185) ont ainsi été déréférencés en 2023. La Caisse des dépôts partage ses données pour renforcer les contrôles avec la DGEFP, France compétences, mais aussi des organismes comme la Direction

Un énorme travail d'amélioration de la qualité de l'adéquation des formations aux besoins en compétences”

Rachel Becuwe, adjointe au délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle.



Sandrine Mourey, secrétaire confédérale CGT aux négociations collectives et à la démocratie sociale.



À LIRE

> Rapport annuel 2023 de la gestion administrative, comptable et financière du compte personnel de formation.

➔ www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public

⬇ Téléchargez le Rapport annuel 2023.

Anna Notarianni, coprésidente de la commission éducation, formation, orientation du Medef.



Gwenola Martin, directrice de la formation professionnelle et des compétences du groupe Caisse des dépôts.



Mathieu Carrier, directeur des politiques de branche au sein de l'Opco Atlas.



orientation du Medef. Bref, l'ensemble des acteurs publics apparaissent mobilisés pour assainir le marché.

Et ce tout au long du processus. En témoigne le rapport annuel sur la gestion administrative, comptable et financière du CPF de La Caisse des dépôts. On y dénombre 86 458 contrôles réalisés en 2023 au moment du paiement des formations. Ce qui a permis de récupérer plus de deux millions et demi d'euros, 2 694 928 précisément.

De leur côté, les Opco, eux aussi, tentent d'apporter leur contribution à cette régulation du marché. Y compris, eux aussi, en mutualisant leurs informations, comme l'explique Isabelle Maimbourg, directrice générale de l'Opco Mobilités. La certification Qualiopi, obligatoire pour figurer sur Moncompteformation, a aussi, de l'avis général, permis de renforcer la qualité des formations et crédibilité des organismes présents sur la plateforme. "C'est une étape importante, note Yvan Ricordeau, secrétaire national CFDT en charge de la formation professionnelle. Mais il conviendrait d'aller encore plus loin."

Confiance retrouvée ?

Sandrine Mourey, secrétaire confédérale CGT aux négociations collectives et à la démocratie sociale, ne dit pas autre chose : "La formation doit être un investissement, pour les salariés, les entreprises, la nation. Ce n'est pas un produit de consommation. Donc cela doit être encadré." Si elle estime que "le gouvernement s'est un peu rattrapé en luttant contre les fraudes", elle aimerait revoir le CPF accordé en heures de formation, et non en monnaie sonnante et trébuchante.

Pour sa part, Mathieu Carrier, directeur des politiques de branche au sein de l'Opco Atlas, considère avoir acquis "une plus grande lisibilité en matière d'offre de certifications et de formations éligibles. Le mécanisme est globalement plus fluide, notamment grâce à la forte implication de la Caisse des dépôts dans les contrôles. Je crois que nous pouvons être désormais plus en confiance sur les questions du recours et du bon usage des fonds liés au CPF". ●

●●● générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) ou les administrations comme celles de la justice et de la police. "France compétences réalise un énorme travail d'amélioration de la qualité de l'adéquation des formations aux besoins en compétences. Certains organismes de formation sont donc déréférencés, nombre de fraudeurs ont été chassés...", énumère Anna Notarianni, coprésidente de la commission éducation, formation,